

2007-6360
18-JAN-2008

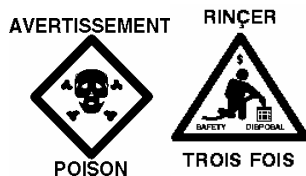
2009-4949 10-DEC-2009 Avis de modification : changement d'adresse

ACCLAIM SUPER C.E.

POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES DANS LES
PELOUSES

COMMERCIAL

DOIT ÊTRE APPLIQUÉ PAR DES OPÉRATEURS ANTIPARASITAIRES
AUTORISÉS SEULEMENT



AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

GARANTIE : fénoxaprop-p-éthyle : 80,5 g/L
Mise en garde : Contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION : 22 886
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Avis de modification

Bayer CropScience Inc.*
~~Suite 110~~
~~3131-114th Ave. S.E.~~
~~Calgary, AB T2Z 3X2~~
Téléphone : 1-888-238-6847

Suite 200
160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

*Bayer Environmental Science
Un groupe d'affaires de Bayer CropScience

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PEUT CAUSER DES LÉSIONS AUX YEUX. CAUSE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. EVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU VÊTEMENTS. ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. PORTER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION OCULAIRE. AFIN DE RÉDUIRE L'EXPOSITION, PRENDRE LES PRÉCAUTIONS SUIVANTES LORSQU'ON UTILISE ACCLAIM SUPER :

- Porter des vêtements protecteurs tels qu'une combinaison, une chemise à manches longues, des gants de caoutchouc résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.
- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Des gants de caoutchouc résistant aux produits chimiques permettent de réduire considérablement l'exposition des mains. Il est important de mettre des gants lors des opérations de mélange/chargement ainsi que des réparations ou des réglages du pulvérisateur et des buses. NE PAS METTRE DE GANTS DE CUIR OU DE TISSU.
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et se laver les mains à fond avant de manger, de boire ou de fumer.

Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive sur des cultures sensibles et UTILISER CE PRODUIT UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES. Tenir les personnes et les animaux à l'écart du secteur traité pendant au moins 24 heures ou jusqu'à ce que le feuillage soit sec.

Le présent produit renferme un distillat du pétrole, qui est modérément à fortement toxique pour les organismes aquatiques. Eviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, rejet de déchets ou nettoyage de l'équipement.

MISE EN GARDE :

TOXIQUE POUR LES POISSONS. Ne pas appliquer à moins de 15 mètres d'un plan d'eau ou d'un marécage. Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau, étangs, lacs, rivières, ruisseaux et fossés d'irrigation par application directe, dérive de pulvérisation ou lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'éclaboussures dans les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577. Ce produit contient des **DISTILLATS DU PÉTROLE**.

ENTREPOSAGE :

NE DOIT PAS ÊTRE ENTREPOSÉ EN-DESSOUS DU POINT DE CONGÉLATION. Si le produit est entreposé depuis au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des semences, des engrais et des plantes. Entreposer dans le contenant d'origine.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR :

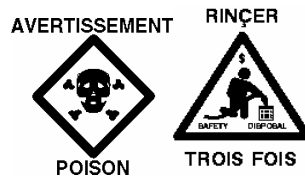
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

ACCLAIM SUPER C.E.

POUR LA SUPPRESSION DES GRAMINÉES ANNUELLES DANS LES
GAZONS DE PELOUSES, PARCS, TERRAINS DE GOLF

COMMERCIAL

DOIT ÊTRE APPLIQUÉ PAR DES OPÉRATEURS ANTIPARASITAIRES
AUTORISÉS SEULEMENT



AVERTISSEMENT - IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU

GARANTIE : fénoxaprop-p-éthyle : 80,5 g/L
Mise en garde : Contient l'allergène soya

N° D'HOMOLOGATION : 22 886
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

Avis de modification

Bayer CropScience Inc.*
Suite 110
3131-114th Ave S.E.
Calgary, AB T2Z 3X2
Téléphone : 1-888-238-6847

Suite 200
160 Quarry Park Blvd S.E.
Calgary, Alberta T2C 3G3

*Bayer Environmental Science
Un groupe d'affaires de Bayer CropScience

MODE D'EMPLOI

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

ACCLAIM SUPER est un herbicide spécialement formulé pour la suppression sélective en postlevée des graminées annuelles dans plusieurs variétés de gazon établies. ACCLAIM SUPER ne supprime pas les mauvaises herbes à feuilles larges et ne cause pas de dommages aux plantes ornementales, aux arbres et aux arbustes.

ACCLAIM SUPER peut être appliqué sur tous les cultivars des variétés de gazon suivantes :

- Ray-grass vivace (plantules et à maturité)
- Fétuque fine (plantules et à maturité)
- Pâturin des prés établi (au moins neuf mois)

Note : ACCLAIM SUPER pulvérisé sur le pâturin des prés établi de 9 à 12 mois peut provoquer un arrêt de la croissance et une décoloration du gazon. Ces symptômes disparaîtront rapidement.

NE PAS APPLIQUER ACCLAIM SUPER SUR L'AGROSTIDE NI SUR LES PLANTULES DE PÂTURIN DES PRÉS.

Comme ACCLAIM SUPER est absorbé essentiellement par les feuilles et que la translocation se produit de la pointe des feuilles jusqu'aux points végétatifs, une couverture complète s'impose. Les dommages visuels aux graminées annuelles sont apparents 5 à 10 jours après l'application (selon les conditions environnementales) et une suppression complète demande de 14 à 21 jours. Les symptômes visibles débutent par une chlorose générale et l'empourprement des feuilles et sont suivis de la mort de la mauvaise herbe.

MAUVAISES HERBES SENSIBLES :

Digitaire astringente et sanguine, sétaire verte et glauque, échinochloa pied-de-coq et panic capillaire.

PÉRIODE D'APPLICATION ET DOSE D'EMPLOI :

Appliquer ACCLAIM SUPER quand les graminées sont présentes et en pleine croissance. Pour de meilleurs résultats, appliquer ACCLAIM SUPER sur les graminées au stade 1-4 feuilles plus 3 talles. Les graminées à talles multiples ou au stade de l'épiaison peuvent être traitées et les résultats seront bons si la couverture est appropriée. Pour être supprimés complètement, les peuplements uniques denses de graminées annuelles à maturité ou presque peuvent demander une deuxième application 21 jours après la

première. Ces applications de suivi peuvent réduire légèrement la vigueur du gazon.

Stades d'application

[LEAF AND TILLER DIAGRAM]

1 2 3 4 1 2 3 4
 feuille feuilles feuilles feuilles talle talles talles talles

Application optimale d'ACCLAIM SUPER

ACCLAIM SUPER peut être appliqué. S'assurer d'une couverture appropriée.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	DOSE D'EMPLOI	PÉRIODE D'APPLICATION	COMMENTAIRES
Digitaire astringente et sanguine Sétaires Panic capillaire Échinochloa pied-de-coq	11,4 mL/100 m ²	1-4 feuilles/ 3 talles et talles multiples/ épiaison. Deuxième application sur les peuplements uniques à maturité	S'assurer d'une couverture appropriée. Dans les peuplements uniques denses, une deuxième application peut être faite au moins 21 jours après la première.

Note :

ACCLAIM SUPER n'a aucune activité dans le sol. Pour supprimer les graminées annuelles qui germent après une application d'ACCLAIM SUPER, une deuxième application sera nécessaire. Celle-ci doit se faire dans les 21 jours suivant la première application.

MÉTHODE D'APPLICATION:

On obtiendra les meilleurs résultats en utilisant des buses à jet plat qui produisent de fines gouttelettes et procurent une bonne couverture.

IL EST ESSENTIEL DE BIEN COUVRIR LA PLANTE CIBLÉE POUR OBTENIR UNE SUPPRESSION COMPLÈTE.

NE PAS APPLIQUER ACCLAIM SUPER PAR VOIE AÉRIENNE.

ACCLAIM SUPER doit être appliqué par des applicateurs antiparasitaires autorisés seulement.

L'application avec des buses à jet plat doit se faire dans 400 à 800 litres d'eau par hectare, ou dans 4 à 8 litres d'eau par 100 mètres carrés, à une pression de 140 à 275 kPa. Pour des résultats optimums, s'assurer d'une couverture complète.

Pour les applications faites avec un pulvérisateur portatif à pompe, verser 3 mL de produit dans 1 à 4 L d'eau et appliquer sur une surface de 24 mètres carrés.

Les applications à l'aide de pulvérisateurs hydrauliques sous pression et de lances portatives doivent être faites dans 800 litres d'eau par hectare ou dans 8 litres d'eau par 100 mètres carrés, à une pression de 200 à 400 kPa.

Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance. NE PAS appliquer si des averses sont prévues dans les trois heures suivant l'application. NE PAS arroser ni irriguer dans les trois heures suivant l'application.

RENSEIGNEMENTS SUR LA TONTE :

ACCLAIM SUPER est un herbicide systémique. Pour une activité optimale, appliquer lorsque les feuilles sont bien ouvertes. Les retailles de gazon peuvent empêcher la couverture complète des mauvaises herbes ciblées. NE PAS TONDRE LE GAZON DANS LES QUATRE JOURS PRÉCÉDANT OU SUIVANT L'APPLICATION.

MISE EN GARDE :

NE PAS appliquer lorsque les graminées subissent une sécheresse et sont visiblement flétries, à défaut de quoi le degré de suppression sera faible.

MISE EN GARDE :

NE PAS mélanger ACCLAIM SUPER en cuve avec un autre herbicide ou pesticide.

MISE EN GARDE :

Utiliser un réservoir de pulvérisation propre. Avant de mélanger et de pulvériser ACCLAIM SUPER, nettoyer le système de pulvérisation avec de l'ammoniaque domestique.

MISE EN GARDE :

NE PAS appliquer d'herbicide pour mauvaises herbes à feuilles larges dans les 7 jours précédant ou suivant une application d'ACCLAIM SUPER.

MISE EN GARDE :

TOXIQUE POUR LES POISSONS. Ne pas appliquer à moins de 15 mètres d'un plan d'eau ou d'un marécage. Ne pas contaminer les sources d'approvisionnement en eau, étangs, lacs, rivières, ruisseaux et fossés d'irrigation par application directe, dérive de pulvérisation ou lors du nettoyage et du rinçage de l'équipement de pulvérisation ou des contenants.

MELANGES EN CUVE AVEC UN ENGRAIS HYDROSOLUBLE :

ACCLAIM SUPER peut être mélangé en cuve et appliqué avec un engrais hydrosoluble pour le gazon (16-2-6, 20-0-7 ou 35-5-10). Consulter l'étiquette de l'engrais pour le gazon afin de connaître la dose appropriée.

Lorsque ACCLAIM SUPER est mélangé avec un engrais pour le gazon, s'assurer de mettre l'engrais en premier dans le réservoir de pulvérisation. Celui-ci doit être complètement dissous AVANT d'ajouter ACCLAIM SUPER. Pour bien mélanger, agiter la bouillie.

Appliquer le mélange dans 8 litres d'eau par 100 mètres carrés. Si le mélange est appliqué des conditions de stress, il peut en résulter une légère réduction du degré de suppression des graminées.

ENTREPOSAGE :

NE DOIT PAS ÊTRE ENTREPOSÉ EN-DESSOUS DU POINT DE CONGÉLATION. Si le produit est entreposé depuis au moins un an, bien secouer avant d'utiliser. Entreposer le contenant hermétiquement fermé à l'écart de la nourriture de consommation humaine ou animale, des semences, des engrais et des plantes. Entreposer dans le contenant d'origine.

ELIMINATION DES DÉCHETS :

Les contenants vides doivent être rincés trois fois et les rinçures doivent être versées dans le réservoir de pulvérisation avant l'application. La bouillie doit être pulvérisée sur les terrains avoisinants et NON PAS SUR LA SURFACE QUI VIENT D'ÊTRE TRAITÉE, loin des sources

d'approvisionnement en eau, des fossés ou des canaux d'irrigation.

ÉLIMINATION DES CONTENANTS :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. PEUT CAUSER DES LÉSIONS AUX YEUX. CAUSE UNE IRRITATION DES YEUX ET DE LA PEAU. ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LES YEUX, LA PEAU OU VÊTEMENTS. ÉVITER DE RESPIRER LE BROUILLARD DE PULVÉRISATION. PORTER UN ÉQUIPEMENT DE PROTECTION OCULAIRE. AFIN DE RÉDUIRE L'EXPOSITION, PRENDRE LES PRÉCAUTIONS SUIVANTES LORSQU'ON UTILISE ACCLAIM SUPER :

- Porter des vêtements protecteurs tels qu'une combinaison, une chemise à manches longues, des gants de caoutchouc résistant aux produits chimiques et des lunettes de protection ou un écran facial.
- Enlever les vêtements contaminés chaque jour et les laver avant de les remettre.
- NE PAS manipuler le produit avec les mains nues. Des gants de caoutchouc résistant aux produits chimiques permettent de réduire considérablement l'exposition des mains. Il est important de mettre des gants lors des opérations de mélange/chargement ainsi que des réparations ou des réglages du pulvérisateur et des buses. NE PAS METTRE DE GANTS DE CUIR OU DE TISSU.
- Rincer les gants avec de l'eau et du savon avant de les enlever et se laver les mains à fond avant de manger, de boire ou de fumer.

Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive sur des cultures sensibles et UTILISER CE PRODUIT UNIQUEMENT AUX FINS ET AUX DOSES RECOMMANDÉES. Tenir les personnes et les animaux à l'écart du secteur traité pendant au moins 24 heures ou jusqu'à ce que le feuillage soit sec.

Le présent produit renferme un distillat du pétrole, qui est modérément à fortement toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les systèmes aquatiques pendant l'application. Ne pas contaminer ces systèmes par application directe, rejet de déchets ou nettoyage de l'équipement.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'éclaboussures dans les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Le personnel médical doit communiquer sans frais avec les Services de renseignements médicaux de Bayer, au 1-800-334-7577. Ce produit contient des DISTILLATS DU PÉTROLE.

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUER AVEC :

Bayer CropScience Inc.

Suite 110

3131-114th Ave S.E.

Calgary, AB T2Z 3X2

Téléphone : 1-888-238-6847

Suite 200

160 Quarry Park Blvd S.E.

Calgary, Alberta T2C 3G3

Avis de modification

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))